

«Il faut libérer mon mari pour le bien de ma fille»



- 07.02.2018
- 24 Heures Lausanne
- Chloé Banerjee-Din

Asile «H faut libérer mon mari pour le bien de ma fille» Dans le canton de Vaud, Nema et sa fille (au centre) sont assignées à résidence tandis que le père de famille est en détention. Attribués au canton de Neuchâtel, les parents et les frères de la jeune maman (autour d'elle) n'ont pas connu le même sort, vanessa cardoso Un père de famille syrien est détenu et sur le point d'être expulsé en Italie. Ses soutiens pointent un durcissement des renvois par le Canton de Vaud Chloé Banerjee-Din «La Syrie, c'était le paradis. Il n'y avait rien de plus beau. Nous n'avons jamais pensé venir en Europe.

» Assise sur le canapé d'un appartement lausannois, Nema a le visage candide de ses 21 ans, encadré par un léger voile rose. Elle s'excuse presque de vouloir rester en Suisse. Pourtant, le récit de sa fuite à travers le Liban, l'Égypte et la Libye dit tout de son épuisement et de sa crainte d'un nouveau déracinement. La jeune femme revient d'un rendez-vous au Service de la population du canton de Vaud (SPOP), qui traite sa demande d'asile. Et les choses ne se présentent pas bien.

Depuis mars dernier, elle sait que la Suisse refuse de l'accueillir, elle, son mari et leur petite fille. Débarqués en Italie depuis la mer, c'est là qu'ils doivent demander l'asile en vertu des accords de Dublin. En janvier, l'étau s'est brusquement resserré: tandis que Nema est assignée à résidence dans le foyer yverdonnois qui l'héberge, où elle doit se trouver de 22 heures à 7 heures du matin, son mari est mis en détention à Frambois (GE). D'un jour à l'autre, la police peut venir les chercher pour les mettre dans un avion. Pour Nema, c'est un univers déjà très fragile qui s'écroule: «Il faut qu'ils libèrent mon mari pour le bien de ma fille!» Seule pour la première fois de sa vie, la jeune femme est

d'autant plus désemparée que sa santé est atteinte et que la petite souffre d'un handicap qui nécessite une attention constante.

Ses proches ne sont pourtant pas loin, mais elle ne partage ni le même foyer ni le même sort qu'eux. Alors que Nema et son mari sont au bord de l'expulsion dans le canton de Vaud, le hasard des procédures a attribué les parents, frères et cousins de la jeune maman au canton de Neuchâtel, où ils ont pu déposer leur demande d'asile. «Je ne comprends pas la loi. Tous les membres de la famille sont dans la même situation. Nous sommes arrivés en Suisse en même temps», regrette la jeune femme.

Même si un renvoi forcé en Syrie est exclu, elle peine à envisager un retour en Italie, où la famille n'a fait qu'un bref passage et n'a aucun réseau. Famille fragilisée «L'espoir à ce stade est que le renvoi ne puisse pas s'exécuter», explique Karine Povlakic, juriste au Service d'aide juridique aux exilés (SAJE). Au-delà du 9 février prochain, six mois après le rejet de leur demande d'asile, le dernier «Le Canton de Vaud se montre de plus en plus strict dans l'exécution des renvois, malgré la vulnérabilité des personnes ou leurs liens familiaux» Diane Barraud Médiatrice à Point d'Appui délai pour leur expulsion sera écoulé et ils pourront envisager leur avenir en Suisse. C'est le scénario qu'ont vécu les autres membres de la famille dans le canton de Neuchâtel, sans qu'aucun ne subisse ni détention administrative ni assignation à résidence. La tension est montée en fin de semaine dernière.

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), qui prend les décisions de renvoi, a rejeté une ultime demande de réexamen de la situation. Les soutiens de la famille se montrent préoccupés: «Dans ses décisions de renvoi Dublin, le SEM s'est montré constant ces dernières années, explique Diane Barraud, médiatrice à Point d'Appui, un service des Églises vaudoises qui accompagne les migrants dans diverses démarches. Mais il a considérablement renforcé sa pression sur les cantons pour exécuter les renvois, avec des sanctions financières à la clé. Nous sommes plusieurs acteurs de terrain à observer que Vaud se montre de plus en plus strict dans l'exécution des renvois, malgré la vulnérabilité des personnes ou leurs liens familiaux. Et l'usage de la contrainte laisse des traces chez des gens qui ont déjà eu leur lot de traumatismes.

» «Il y a effectivement une augmentation des renvois de familles dans le canton de Vaud. Beaucoup de cas difficiles ne sont pas suffisamment examinés et considérés tant au plan fédéral que cantonal», estime Karine Povlakic. Dans un communiqué récent, le Collectif Droit de Rester a quant à lui alerté sur un nombre important de familles assignées à résidence dans le canton en ce début d'année. Depuis le mois de septembre dernier, un durcissement de la loi sur les étrangers est entré en vigueur dans le canton. «Appliquer des détentions administratives et des assignations à résidence est devenu plus facile, confirme Steve Maucci, chef du SPOP.

Mais l'application de la loi s'est surtout durcie pour les délinquants. La pratique cantonale ne se focalise pas davantage sur les familles.» L'affirmation est difficile à vérifier. Les statistiques transmises par le SPOP sur l'exécution des renvois ne permettent même pas de dire si le Canton de Vaud exécute les décisions du SEM davantage qu'auparavant. Steve Maucci confirme toutefois: «Lorsque nous prononçons une assignation à résidence, c'est bien parce qu'un retour est programmé.

» Il ajoute que les renvois Dublin, soumis à un délai, peuvent difficilement être reportés. Les familles ne reçoivent-elles donc aucun égard? «Dans le canton de Vaud, la détention n'est pas appliquée aux

mineurs ni aux mères avec des enfants de moins de 15 ans, commence Steve Maucci. Cela dit, ce n'est pas parce qu'il y a des enfants que nous n'exécutons pas les renvois. Par contre, nous essayons d'abord de convaincre les parents et privilégions l'aide au retour. La contrainte n'est que l'ultima ratio.

».